



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 19342

Numéro SIREN : 488 403 916

Nom ou dénomination : COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2012 sous le numéro de dépôt 115469



1211558201

DATE DEPOT :	2012-12-13
NUMERO DE DEPOT :	2012R115469
N° GESTION :	2009B19342
N° SIREN :	488403916
DENOMINATION :	COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT
ADRESSE :	7 rue de Penthièvre 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/10/04
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

PG 4-10-12
CF

C F A
COMPAGNIE FRANCAISE D'AUDIT
Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
7, rue de Penthièvre
75008 Paris
SAS au capital de 65 000 euros
RCS Paris 488 403 916

OS 5 19342

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Pour le 7/12/2012
M. le Président
M. le Président

BREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE de PARIS
I M R
13 DEC. 2012
N° DEPOT 15469

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2010**

L'an deux mille dix et le 4 octobre, à 9H00,

Les actionnaires de CFA- Cie Française d'Audit se sont réunis au siège social de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, sur première convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur Pierre ESMEIN préside l'Assemblée en sa qualité de Président, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président de l'Assemblée qui constate que les actionnaires présents possèdent 6 500 actions sur les 6 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote ;

Il rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2010 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010;
- Affectation du résultat ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant à la suite de la démission de son prédécesseur,
- Questions diverses.
- Pouvoir en vue des formalités

Le président présente les comptes relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2010.

Le président présente ensuite les hypothèses budgétaires et les prévisions de résultats pour l'exercice 2010- 2011.

Puis il ouvre les débats.

Après différents échanges, chacun s'étant exprimé le Président déclare les discussions closes et soumet les résolutions suivantes au vote des actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 037,93 euros de la manière suivante :

Résultat net	18 037,93
à la réserve légale	0,00
dividendes aux actionnaires	0,00
le solde au report à nouveau	18 037,93

Le report à nouveau sera de ce fait amené à la somme de 18 251,70 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il y a eu en 2009 un dividende payé de 21 125 €.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes approuve les termes de ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle que le cabinet CPC, commissaire aux comptes suppléant de la société CFA, a donné sa démission et décide de nommer en remplacement le cabinet P.C.S. AUDIT et CONSEIL, dont le siège social est au 15 rue Caumartin 75009 PARIS jusqu'à la fin du mandat de son prédécesseur, soit à la clôture de l'exercice 2011.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Toutes les résolutions ayant été adoptées séparément à l'unanimité et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 9H30.

Le président